



DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**
DÉFILÉ DE LA SAINT-BARTHÉLEMY À AUDENCOURT
DIMANCHE 27 AOÛT 2023

Arrêté n°362-Août 2023-ST

DF/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2211-2 et L 2212-2,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande de Monsieur Rémi PARADIS, Président du Comité des Fêtes d'Audencourt, en raison du Défilé de la Saint-Barthélémy, le dimanche 27 août 2023.

Vu l'avis du Responsable de l'Arrondissement Routier de Cambrai,

Considérant qu'à cette occasion il y a lieu de prendre toutes mesures de sécurité publique,

Considérant qu'il y aura lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le dimanche 27 août 2023, la circulation et le stationnement seront interdits sur le parcours du défilé :

Rassemblement 10 heures 00 : Place Louisa Poulain

Départ du cortège 10 heures 30 : Place Louisa Poulain, Rue Henri Bracq (R.D. 115A), Rue Léonide Vasseur (R.D. 115A), Rue Henri Méresse et Place Louisa Poulain.

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux de la Ville de Caudry.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale

seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 03 Août 2023

Le Maire,
Conseiller Départemental,



Frédéric BRICOUT

Pour le Maire empêché,
La 1ère Adjointe au Maire


Anne-Sophie MERY-DUEZ